

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 janvier 2014

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE - (N° 1627)

Retiré

AMENDEMENT

N ° AE289

présenté par
M. Dufau, rapporteur

AVANT L'ARTICLE PREMIER

Supprimer la division et l'intitulé suivants :

"Chapitre 1er

Objectifs de la politique de développement et de solidarité internationale"

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à simplifier la structure du projet de loi